

**Établissement des frais reportés relatifs au
Plan global en efficacité énergétique (PGÉE)
(000 \$)**

(Section 3.3.1 page 28 ⁽¹⁾)

No de ligne		<u>Budget 2011</u>	<u>Réel 2011</u>	<u>Frais reportés⁽²⁾</u>
1	Dépenses d'exploitation	2 195	1 920	(275)
2				
3	Aide financière	<u>10 298</u>	<u>10 412</u>	<u>114</u>
4				
5		<u>12 493</u>	<u>12 332</u>	<u>(161)</u>
6				
7	Total des frais reportés			<u><u>(161)</u></u>

(1) Mécanisme incitatif convenu par le groupe de travail à la phase 2 du PEN – R-3599-2006.

(2) L'écart constaté en fin d'exercice de (161 K\$) a été viré à un compte de frais reportés, ce qui a eu pour effet de ramener le niveau de la dépense réelle à celui projeté au budget, soit 12 493 K\$ tel qu'indiqué à la ligne 19 de Gaz Métro-4, Doc.1, col.1. Le compte de frais reportés ainsi créé constitue un montant à redistribuer aux clients, portant rémunération, et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2013.